



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2014
Français
Original : anglais

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
New York, 14 et 15 avril 2014

Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015

Note du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera dans la présente note un rappel des faits et quelques thèmes possibles de réflexion destiné à éclairer le débat sur les trois questions ci-après :

- a) Situation et perspectives de l'économie mondiale;
- b) Mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement durable;
- c) Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

* La présente note a été établie en consultation avec les représentants des grandes institutions qui participent au financement du développement. Le Secrétariat de l'ONU est néanmoins le seul responsable de sa teneur.



I. Situation et perspectives de l'économie mondiale pour 2014

Perspectives de croissance mondiale pour 2014

1. En dépit des remous sur les marchés financiers au début de 2014, au cours desquels certains pays émergents ont vu ces marchés s'effondrer et leur monnaie se déprécier, les perspectives économiques mondiales demeurent dans l'ensemble positives, comme l'a indiqué la publication des Nations Unies *World Economic Situation and Prospects 2014*. Le produit mondial brut devrait progresser de 3,0 % en 2014, amélioration sensible par rapport à la modeste croissance de 2013 qui, d'après les estimations préliminaires, n'aura été que de 2,1 %.

2. L'amélioration des perspectives mondiales pour 2014 repose essentiellement sur deux éléments : l'accélération de la reprise dans les principaux pays développés et la stabilisation de la croissance dans les grands pays émergents. La zone euro sort enfin de sa longue récession et l'ensemble des grandes économies développées sont, pour la première fois depuis 2011, sur une trajectoire ascendante, ce qui permettra non seulement de renforcer le redressement des économies développées, mais aussi de relancer la croissance des pays émergents ou en développement. D'autre part, quelques grands pays émergents comme la Chine et l'Inde ont réussi à mettre fin au ralentissement qu'a connu leur croissance ces dernières années.

3. La croissance prévue ne suffira toutefois pas à réduire l'écart entre production réelle et potentielle creusé mondialement par la crise financière. Des risques subsistent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, dans les pays développés, de politiques monétaires neuves. Le risque géopolitique persiste également, de même que celui d'un nouveau ralentissement économique dans certains pays émergents.

4. Du côté des pays développés, les États-Unis d'Amérique devraient connaître une croissance de 2,5 % en 2014, contre 1,9 % en 2013. Le secteur du logement devrait à nouveau connaître une légère amélioration, ainsi que celui de l'emploi. Malgré le ralentissement de l'assouplissement quantitatif, la politique monétaire reste accommodante et le freinage budgétaire devrait moins peser sur la croissance qu'en 2013, l'accord s'étant fait sur le mur budgétaire et le plafond de la dette, au moins pour 2014.

5. Sortie de la récession au deuxième trimestre de 2013, l'économie de l'Europe de l'Ouest a continué de s'améliorer et le Produit intérieur brut (PIB) de la région devrait progresser de 1,5 % en 2014 (1,1 % dans la zone euro). Initialement menée par les exportations nettes, la reprise l'a été de plus en plus, par la demande intérieure et, en particulier, par la consommation privée et publique. En 2014, les dépenses d'investissement devraient connaître un léger rebond. La croissance reste néanmoins faible en raison d'un certain nombre de facteurs : les plans de rigueur budgétaire, bien que moins stricts, demeurent un frein; la demande intrarégionale reste faible; dans certains pays, l'accès au crédit reste difficile, surtout pour les petites et moyennes entreprises. La croissance devrait donc être encore trop faible pour réduire sensiblement les taux de chômage exceptionnellement élevés de nombreux pays de la région.

6. La situation économique des nouveaux membres de l'Union européenne en Europe de l'Est connaît une embellie depuis le deuxième semestre de 2013, le moral

des chefs d'entreprise et des ménages ayant été revigoré par le retour de la croissance en Europe de l'Ouest et par des politiques budgétaires moins austères. En 2014, la croissance du PIB de la région devrait légèrement progresser et atteindre 2,1 %.

7. Au Japon, la croissance a été stimulée par des mesures expansionnistes telles que la relance budgétaire et les rachats d'actifs à grande échelle par la banque centrale. L'investissement productif a été déterminant, plusieurs projets de travaux publics ayant été financés par le budget supplémentaire. Attendue dans les deux ans, la hausse de la taxe à la consommation devrait toutefois peser sur la croissance. En 2014, le PIB devrait progresser de 1,5 %, soit moins qu'en 2013.

8. Du côté des pays en développement, les perspectives de croissance restent relativement solides en Afrique. La croissance du PIB devrait s'élever à 4,7 % en 2014 contre 4,0 % en 2013. Les perspectives de croissance devraient être soutenues par la reprise de l'économie mondiale et l'amélioration de la conjoncture régionale, par les prix relativement élevés et stables des produits de base, par la hausse de l'investissement dans les infrastructures et par l'intensification des échanges avec les économies émergentes et des investissements qu'elles réalisent. L'augmentation de la demande intérieure, qui provient en particulier d'une catégorie grandissante de nouveaux consommateurs associés à l'urbanisation et à la hausse des revenus, compte également parmi les facteurs déterminants pour les perspectives de croissance à moyen terme en Afrique.

9. Après avoir un peu reculé ces dernières années, la croissance économique en Asie de l'Est devrait connaître un léger rebond et atteindre 6,1 % en 2014, surtout grâce au relèvement progressif des exportations lié à l'amélioration de la situation des pays développés. Dans la plupart des pays de la région, la consommation et l'investissement privés vont continuer de progresser rapidement, soutenus par un marché du travail stable, une inflation faible et des politiques monétaires assez souples. Les politiques budgétaires resteront modérément expansionnistes et continueront d'appuyer la croissance. En 2014, la Chine devrait connaître une croissance de 7,5 % mais, dans certains pays, l'expansion du crédit et les bulles immobilières menacent la stabilité financière.

10. D'après les prévisions, la croissance en Asie du Sud devrait connaître une légère reprise et atteindre 4,6 % en 2014, soutenue par le redressement progressif de la demande intérieure en Inde et par le rebond de la demande extérieure. Dans la plupart des pays de la région, la croissance devrait toutefois rester bien en deçà de son niveau d'avant la crise financière mondiale, la consommation et l'investissement privés étant freinés par toute une série de facteurs, notamment les contraintes de l'énergie et des transports, les problèmes de sécurité et les déséquilibres macroéconomiques.

11. En Asie occidentale, la croissance devrait atteindre 4,3 % en 2014. Les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont déjà amorcé un relèvement stable mais d'autres pays de la région restent pénalisés par l'instabilité politique, les troubles sociaux, les problèmes de sécurité et les tensions géopolitiques. La crise en République arabe syrienne a par exemple eu, pour les pays voisins, des répercussions sur plusieurs plans. La Turquie demeure quant à elle en proie aux difficultés financières, avec une dépréciation de sa monnaie et une hausse des taux d'intérêt interbancaires en raison du déclin des entrées de capitaux étrangers.

12. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la croissance devrait progresser en 2014 et atteindre 3,6 %. Au Brésil, elle reste modérée, freinée par la faiblesse de la demande extérieure, l'instabilité des entrées de capitaux étrangers et le resserrement du crédit. Au Mexique et en Amérique centrale, elle devrait s'accélérer en 2014, grâce au rebond des exportations de produits finis et à la stabilité de la demande intérieure, ainsi qu'à un ajustement structurel. Dans les Caraïbes, elle a été freinée par la faiblesse de la demande extérieure, en particulier dans le secteur du tourisme, ainsi que par la baisse des prix des produits de base, mais elle devrait reprendre.

13. Du côté des pays en transition, la croissance a ralenti en 2013 dans la plupart des pays de la Communauté d'États indépendants, freinée par la faiblesse des exportations et par les contraintes du financement extérieur, par les goulets au niveau de l'offre et par le faible moral des ménages et des chefs d'entreprise. La croissance de la région devrait connaître un léger rebond en 2014 (3,4 %). Les tensions géopolitiques actuelles liées à la situation en Ukraine ont déjà assombri les perspectives économiques et pourraient, si elles ne s'apaisent pas rapidement, avoir des conséquences plus graves pour la région vu l'importance des échanges commerciaux et des envois de fonds entre les pays de la Communauté d'États indépendants et la Fédération de Russie.

14. En Europe du Sud-Est, la croissance devrait atteindre 2,6 % en 2014 mais elle restera insuffisante pour répondre aux besoins persistants de la région en matière de réindustrialisation et de lutte contre le chômage, dont les taux sont excessifs. L'environnement extérieur de ces pays devrait s'améliorer, notamment les modalités d'accès aux financements. L'accès au crédit étant aisé, l'investissement devrait se redresser progressivement.

Emploi et inflation : perspectives

15. Le tableau mondial de l'emploi reste sombre, les effets durables de la crise financière continuant de peser sur le marché du travail dans bien des pays et régions. Parmi les pays développés, ce sont ceux de la zone euro qui se trouvent dans la situation la plus difficile avec des taux de chômage qui s'élèvent actuellement à 27 % (et à plus de 50 % chez les jeunes) en Espagne et en Grèce. Aux États-Unis, le taux de chômage a baissé mais demeure élevé.

16. Dans beaucoup de pays développés, le chômage de longue durée reste une question centrale. Quant aux pays en développement et en transition, leurs situations varient : en Afrique du Nord et en Asie occidentale, le chômage structurel est extrêmement élevé, notamment chez les jeunes, mais en Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux de chômage sont plus bas que jamais. Dans de nombreux pays en développement, le marché du travail reste caractérisé par un taux d'emploi informel élevé ainsi que par de fortes disparités entre les sexes.

17. L'inflation reste mondialement faible, en raison notamment des capacités de production excédentaires, du chômage élevé, de la rigueur budgétaire et du désendettement dans les grands pays développés. C'est d'ailleurs la déflation qu'on redoute de plus en plus dans la zone euro, tandis que le Japon est parvenu à la juguler après une décennie. Le taux d'inflation n'est supérieur à 10 % que dans une douzaine de pays en développement ou en transition situés dans différentes régions, notamment en Asie du Sud et en Afrique.

Finance et commerce internationaux

18. Pénalisée par la faiblesse de la croissance mondiale, la croissance des échanges internationaux de marchandises a encore ralenti en 2013. La faiblesse de la demande dans beaucoup de pays développés et celle de la croissance dans les pays en développement ont ralenti la progression du volume mondial des exportations, qui est tombée de 3,1 % en 2012 à 2,3 % en 2013, bien en deçà de son niveau d'avant la crise financière. Les perspectives du commerce mondial devraient s'améliorer, grâce à la légère hausse de la demande en Europe, la poursuite de la reprise aux États-Unis et le retour à des échanges plus dynamiques en Asie de l'Est. Les exportations mondiales devraient donc croître de 4,6 % en 2014. Le commerce des services, à la reprise plus rapide que celui des marchandises, devrait poursuivre sa progression au cours de la période concernée.

19. Les prix des produits de base ont suivi différentes trajectoires en 2013 et devraient, en moyenne, rester stables. Ceux des produits alimentaires ont progressivement baissé, les principales récoltes ayant été meilleures que prévu. Une demande faible, une offre abondante et des stocks importants ont contribué au déclin du prix des métaux communs. Celui du pétrole a beaucoup fluctué au cours de l'année, au gré des événements géopolitiques.

20. En 2013 et au début de 2014, les entrées de capitaux privés ont diminué dans un certain nombre de pays en développement ou en transition, et l'instabilité des marchés financiers des pays émergents a fortement augmenté, ce qui a entraîné un effondrement des cours des actions et de fortes dépréciations des monnaies locales, du fait notamment de la décision de la Réserve fédérale américaine de réduire le montant de ses achats mensuels d'actifs financiers. Le risque d'affaiblissement des perspectives de croissance des économies émergentes a, lui aussi, contribué au déclin des entrées de capitaux. Par ailleurs, l'investissement étranger direct dans les pays en développement a atteint un nouveau sommet en 2013¹.

21. En 2013, les déséquilibres mondiaux (dans la balance des paiements des grandes économies) ont continué de s'atténuer et sont devenus anodins : à leur niveau actuel, on n'y voit pas de menace imminente sur la stabilité de l'économie mondiale, mais il faut s'appliquer encore à renforcer la coordination internationale des politiques afin d'empêcher les déséquilibres, à terme, de redevenir excessifs.

Incertitudes et risques

22. Les incertitudes et risques qui pèseront sur la croissance économique et la stabilité financière mondiales dans les années à venir sont surtout liés à la mise en œuvre de politiques monétaires neuves dans les grands pays développés. En effet, depuis qu'en mai 2013, la Réserve fédérale américaine a évoqué la possibilité de réduire le montant de ses achats mensuels d'actifs financiers, l'économie mondiale a déjà connu deux épisodes de perturbations financières. Le premier a eu lieu à la mi-2013, avec l'effondrement mondial des marchés des actions et obligations. Dans les pays développés, le cours des actions s'est vite redressé mais les rendements obligataires restent plus élevés qu'avant mai 2013. Les perturbations, plus fortes sur les marchés émergents, y ont entraîné, pour la première fois depuis 2009, d'importants déclin des entrées de capitaux. Sur ces marchés, le cours des actions

¹ Voir *Global Investment Trends Monitor*, n° 15 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, janvier 2014).

s'est effondré, et les primes de risque mesurées par l'écart entre leurs rendements obligataires et ceux des pays les mieux notés ont fortement augmenté.

23. L'autre épisode de perturbations financières a eu lieu au début de 2014, lorsque les cours des actions ont baissé d'environ 5 % dans les pays développés, et de bien plus dans les pays émergents. Cette fois encore, les marchés des pays développés se sont vite redressés, mais pas ceux des pays émergents, ce qui a creusé l'écart entre les cours des actions de ces deux catégories de pays. Depuis le début de 2011, le cours des actions a progressé d'environ 50 % sur les marchés développés tandis que sur les marchés émergents, il a baissé de près de 20 %.

24. Les monnaies de pays émergents comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie et la Turquie se sont fortement dépréciées par rapport au dollar des États-Unis entre la mi-2013 et janvier 2014, mais certaines se sont partiellement renchériées depuis. Les monnaies de l'Argentine et de la République bolivarienne du Venezuela ont également beaucoup chuté, ainsi que la monnaie de la Fédération de Russie, bien que, pour cette dernière, la dépréciation soit également liée aux événements politiques.

25. À la vulnérabilité de nombreux pays émergents face au ralentissement de l'assouplissement quantitatif et au déclin des entrées de capitaux qu'il a entraîné, il faut ajouter les facteurs de risque spécifiques aux pays. Par exemple, à l'opposé du désendettement auquel ont eu recours les grands pays développés après la crise financière mondiale, le crédit bancaire s'est rapidement étendu dans les pays émergents ces dernières années en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt sur les marchés de capitaux mondiaux et des mesures d'assouplissement quantitatif prises par les grandes banques centrales. Selon certains calculs, le ratio crédit bancaire/PIB des pays émergents a dépassé celui des pays développés, faisant craindre une expansion excessive et intenable du crédit. Les vastes déficits de la balance courante, les incertitudes quant aux orientations, les risques politiques et ceux des activités bancaires parallèles du secteur du logement et de la surcapacité comptent parmi les autres facteurs spécifiques aux pays.

Les grands enjeux

26. Les politiques macroéconomiques mondiales devraient maintenir l'accent sur l'appui à une reprise solide, équilibrée et durable, en particulier en termes d'emplois. Face au chômage conjoncturel et structurel, certains pays déploient des efforts concertés, en adaptant les politiques macroéconomiques aux contraintes nationales et en prenant des mesures favorisant la productivité et l'innovation. Les pouvoirs publics devront toutefois investir davantage dans la formation et le perfectionnement afin d'intégrer la population en âge de travailler mais jusqu'ici exclue.

27. Les dirigeants des grands pays développés devraient préparer le terrain pour les changements à venir en matière d'assouplissement quantitatif. Son abandon prématuré risquerait d'asphyxier la reprise économique mais, trop tardif, il pourrait entraîner la formation de bulles financières. Il faut renforcer la supervision, la réglementation et la surveillance des marchés de capitaux afin de recenser et d'atténuer les risques et les fragilités dans le domaine financier. Les banques centrales des grands pays développés devraient mettre au point des stratégies de communication claires afin de fixer le calendrier des mesures à prendre et leurs

objectifs. Certains pays à marché émergent ont en outre préconisé le renforcement des consultations entre pays développés et pays en développement sur ces questions.

28. Pour les économies émergentes et les pays en développement, il s'agira de faire face aux conséquences du ralentissement de l'assouplissement quantitatif. Ils devront observer de près les déséquilibres externes et internes, se constituer une marge de manœuvre et, éventuellement, recourir à des mesures macroprudentielles et à d'autres mécanismes de gestion des opérations en capital.

29. De nombreux pays, tant développés qu'en développement, ont par ailleurs entrepris diverses réformes institutionnelles portant notamment sur la protection sociale, la répartition des revenus, le secteur financier, la fiscalité, l'énergie, les transports, l'éducation et la santé. Ces réformes sont essentielles au rééquilibrage des structures économiques, à la suppression des contraintes qui pèsent sur l'offre, à la mobilisation de ressources pour l'investissement à long terme et à l'amélioration de la gestion macroéconomique et de la réglementation financière.

Éléments de débat proposés

1. **Au lendemain de la crise financière et économique, quel type d'orientations macroéconomiques mondiales pourra favoriser une reprise solide, équilibrée et durable et contribuer à réduire l'écart qui persiste entre la production effective et la production potentielle?**

2. **Comment comptabiliser les effets des vastes écarts des taux de chômage entre les différentes régions et les différents groupes de pays en développement classés selon leur revenu? Comment réduire le chômage des jeunes, augmenter la part de l'emploi structuré et réduire les disparités entre les sexes sur les marchés du travail?**

3. **Outre la baisse cyclique liée à la crise économique et financière mondiale, quelle a été l'incidence de facteurs structurels tels que la mondialisation et la productivité sur le marché du travail? Quelle relation existe-t-il entre l'augmentation de la productivité et le chômage? Quelles mesures les pays peuvent-ils prendre pour accroître l'emploi tout en encourageant la croissance de la productivité et l'innovation?**

4. **Comment les pays en développement peuvent-ils efficacement faire face à l'abandon de l'assouplissement quantitatif par les pays développés?**

II. Mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement durable

Une stratégie globale de financement pour le développement durable

30. Un programme complet de développement pour l'après-2015, faisant de la lutte contre la pauvreté et du développement durable des priorités exigera la création d'un mécanisme de financement global. À cette fin, l'Assemblée générale a créé, à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, chargé d'étudier les différentes stratégies de financement possibles.

31. Le Comité n'a pas terminé son rapport, dont la publication est prévue en septembre 2014, mais il a déjà dégagé des conclusions préliminaires. Ses membres ont notamment décidé que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement serviraient de base au mécanisme de financement, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés nouvelles. Ils sont convenus qu'un environnement propice, avec un système d'échanges multilatéral équitable, une dette extérieure supportable et une bonne gouvernance aux niveaux national et international, influencerait profondément la mobilisation de ressources pour le développement durable. Il est entendu que le mécanisme de financement devra s'axer sur les complémentarités et les synergies qui existent entre les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité. Vu l'ampleur des besoins de financement, les membres du Comité s'entendent également pour dire que tous les types d'apports seront nécessaires (nationaux, internationaux, publics et privés).

32. L'argent était perçu comme fongible, les différents courants financiers ont souvent été considérés comme substituables mais une analyse récente axée sur les motivations en jeu a révélé qu'ils avaient des objectifs différents et qu'ils étaient complémentaires et non supplémentaires². Dans bien des cas, le financement privé sera par exemple plus efficace que le financement public mais le fait que certains apports privés sont à court terme crée un risque qui les rend impropres à certains investissements. Le financement public convenablement structuré restera donc indispensable.

33. Il est impossible d'estimer avec précision les estimations des besoins financiers du développement durable mais la totalité des études à ce sujet indiquent qu'ils sont très grands. La seule réalisation d'une transition énergétique respectant les objectifs convenus relatifs au climat exigerait d'investir des milliers de milliards de dollars par an³. Si les prix de l'énergie étaient fixés en fonction des frais d'approvisionnement et de la dégradation de l'environnement, une partie de l'investissement nécessaire affluerait automatiquement mais les financements resteraient tout de même insuffisants pour de nombreux biens et services collectifs, notamment l'indivis mondial. De même, les financements à long terme ne suffisent pas aux besoins essentiels en infrastructures, dans les domaines tant environnemental que social, ni pour diverses entités économiques comme les petites et moyennes entreprises qui, dans de nombreux pays, constituent d'importants créateurs d'emplois. Un environnement propice et l'état de droit, deux éléments mis en relief dans le Consensus de Monterrey, sont indispensables à l'investissement à long terme mais, même dans des pays qui bénéficient de conditions relativement favorables, on observe une pénurie de financement dans des domaines essentiels.

34. Vu l'ampleur des besoins financiers, il est évident qu'à elles seules les ressources publiques ne suffiront pas. Or, bien que de plus en plus nombreux, les investisseurs soucieux des questions sociales restent rares; les apports de capitaux privés restent déterminés par le profit. Or le secteur privé investit peu dans les objectifs publics, car généralement, une fois corrigés des risques, ces investissements ne rapportent guère. Néanmoins, les besoins financiers estimatifs représentent toujours une part relativement faible de l'épargne mondiale, qui

² Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2091Executive%20Summary-UNTT%20WG%20on%20SDF.pdf>.

³ Ibid.

s'élevait à environ 17 000 milliards de dollars en 2012⁴. Un mécanisme de financement renforcé encourageant une réorientation partielle de l'épargne vers le financement du développement durable pourrait donc avoir un effet considérable.

35. En somme, le renforcement du mécanisme de financement poserait la question de la création d'un système financier mondial – avec ses composantes publique et privée, nationale et internationale – encourageant les investisseurs et autres parties prenantes à agir dans l'intérêt du développement durable mondial.

Tirer les enseignements de Monterrey

36. Comme l'a reconnu le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, le Consensus de Monterrey devrait servir de base à la stratégie de financement du développement durable. En outre, comme l'a indiqué la Déclaration de Doha sur le financement du développement, de multiples difficultés, mais aussi de nombreuses possibilités, sont apparues dans ce domaine depuis la Conférence de Monterrey, notamment les conséquences de la crise financière, le coût supplémentaire de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène et les dégâts écologiques. En matière de développement, la situation a également évolué, avec la croissance des pays à revenu intermédiaire et l'attention accrue accordée au rôle du secteur privé. Par ailleurs, la crise financière a mis en évidence les limites et risques du financement privé et l'importance, pour l'économie réelle, de la stabilité des marchés financiers.

37. Le Consensus de Monterrey repose sur l'idée que chaque pays est responsable au premier chef de son propre progrès économique et social mais que les efforts nationaux de développement doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable. Son chapitre II.A, intitulé « Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement », souligne l'importance de la responsabilité nationale. Les sections suivantes, qui portent sur les capitaux internationaux privés, l'aide étrangère et la dette extérieure, évoquent les autres sources de financement. Les sections consacrées aux questions commerciales et systémiques (et, dans une certaine mesure, à la dette extérieure) soulignent l'importance d'un environnement international stable et propice à la croissance.

38. D'importants progrès ont certes été accomplis dans tous ces domaines depuis la signature de l'accord de Monterrey mais le programme de développement pour l'après-2015 n'en constitue pas moins une occasion unique de redoubler d'efforts dans chacun d'eux et de renforcer la stratégie de financement face aux problèmes du développement mondial.

Mobilisation des ressources nationales

39. Dans la plupart des pays, les ressources nationales, dont l'investissement public et privé, sont la principale source de financement du développement. Depuis 2000, la mobilisation des ressources publiques a considérablement augmenté dans les pays en développement. Les recettes fiscales ont plus que quintuplé sur les marchés émergents et dans les pays en développement, y passant d'environ 13 % du PIB en 2000 à environ 18 % en 2011 (et de 11 % à 15 % du PIB pour les pays à faible revenu). Toutefois, les ratios recettes fiscales/PIB s'élevant à 35,4 % en

⁴ Ibid.

moyenne dans les pays de l'OCDE⁵, l'écart reste important entre la capacité des pays développés et celle des pays en développement, surtout à faible revenu, de remplir les caisses de l'État.

40. La question des écarts de capacité entre les pays est inhérente à celle de la mobilisation des ressources nationales et l'enjeu est d'élaborer des mesures pour augmenter les recettes fiscales dans les pays les plus pauvres. En définitive, la mobilisation des ressources nationales découle d'une croissance durable et équitable afin que les politiques macroéconomiques puissent jouer tout leur rôle.

41. Lutter contre les flux financiers illicites peut également se révéler bénéfique à la mobilisation des ressources du secteur public. Ceux qui proviennent d'Afrique sont par exemple devenus très préoccupants en raison de leur ampleur et de leur nocivité systématique pour le développement et la gouvernance du continent. La communauté internationale a un rôle à jouer en combattant plus efficacement l'évasion fiscale par une plus grande coopération internationale, en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités fiscales et leurs mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, et grâce à l'entraide judiciaire et à la circulation de l'information entre pays.

42. Pour mobiliser l'épargne et la diriger vers l'investissement productif et le développement durable, il faudra s'appuyer sur les systèmes financiers nationaux et, en définitive, sur les investisseurs nationaux. Dans ce domaine, la croissance depuis 15 ans a été forte, notamment pour les marchés des emprunts d'État. Toutefois, dans beaucoup de pays en développement, le financement à long terme pour les emprunteurs privés sur les marchés nationaux reste faible.

43. Dans la plupart des pays en développement, la structure des systèmes financiers a tendance à être dominée par le système bancaire, dont, par nature, le financement est généralement de courte durée et donc mal adapté aux besoins financiers des projets d'investissement à long terme des entreprises. Des marchés de capitaux plus actifs pourraient attirer l'investissement à long terme nécessaire au développement durable. Le développement des marchés financiers locaux a donc constitué l'une des priorités du programme mondial, notamment lors des débats du Groupe des Vingt (G20). Les marchés neufs risquent néanmoins d'attirer les fonds spéculatifs, ce qui entraînerait la formation de bulles à court terme qui pourraient éclater en cas de changement dans l'attitude des investisseurs et ébranler l'économie réelle. Outre des systèmes macroéconomiques solides, il importe donc que les pays mettent au point une réglementation macroprudentielle, éventuellement en même temps que la gestion des opérations en capital⁶.

44. Une clientèle d'investisseurs institutionnels nationaux, y compris les compagnies d'assurance et les caisses de pension, pourrait constituer une source d'investissement plus stable. Les actifs de pension et d'assurances ont en effet connu une forte croissance dans les pays en développement et atteint 5 500 milliards

⁵ Ibid.

⁶ Voir *World Economic Situation and Prospects 2012* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.12.II.C.2), chap. III; le résumé en français est disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2012wesp_es_fr.pdf; voir également *World Economic Situation and Prospects 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.II.C.2), chap. III; le résumé en français est disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2013wesp_es_fr.pdf.

de dollars, soit le double d'avant 2008⁷ et plus de 10 fois les montants estimatifs de 2002. Toutefois, dans les pays en développement, la clientèle d'investisseurs institutionnels reste bien moins importante que celle des pays à revenu élevé. D'ailleurs, même dans les pays développés, l'investissement à long terme des investisseurs institutionnels est limité, en particulier dans le développement durable, et il faut approfondir cet aspect tout en mettant au point des réglementations encourageant cet investissement.

45. L'objectif du système financier est de servir d'intermédiaire au crédit, auquel l'accès est essentiel, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, sur les marchés émergents, quelque 200 millions d'entreprises souffrent d'un manque de financement ou de services financiers⁸, et plus du tiers de la population mondiale est exclu du système financier formel. On observe toutefois qu'un secteur financier plus actif ne bénéficie pas nécessairement au financement des petites et moyennes entreprises : des mesures visant à promouvoir l'ouverture financière s'imposent donc même dans les pays dont les marchés ne sont pas développés⁹.

Investissement étranger direct et autres apports du secteur privé

46. Les flux internationaux de capitaux privés à destination des pays en développement ont enregistré une forte tendance à la hausse au cours des 10 dernières années. Cette tendance a toutefois été extrêmement irrégulière. Les investissements étrangers directs (IED) ont subi la plus forte augmentation et ont aussi affiché une plus grande stabilité. Les IED en direction des pays en développement ont été multipliés par plus de quatre depuis 2002; atteignant 759 millions de dollars, ils représentaient 52 % des flux d'IED dans le monde en 2013¹. Toutefois, les IED en direction des pays en développement se sont concentrés sur un petit nombre de pays et de secteurs et n'ont pas profité suffisamment au développement durable. La grande majorité des IED réalisés dans les pays en développement concernent toujours l'Asie et l'Amérique latine, tandis que les flux vers l'Afrique, même s'ils sont plus importants qu'il y a 10 ans, demeurent limités et concentrés sur les industries extractives. Il semble toutefois que les investissements dans les industries manufacturières et le secteur des services aient légèrement augmenté ces dernières années.

47. Les investissements de portefeuille et les prêts bancaires internationaux sont en général extrêmement volatiles. Tel est notamment le cas des investissements de portefeuille provenant des investisseurs institutionnels internationaux, dont les avoirs seraient compris entre 75 000 milliards et 85 000 milliards de dollars et qui pourraient constituer une source de financement du développement durable. Toutefois, à ce jour, une grande partie des avoirs de ces investisseurs sont toujours des instruments mobilisables à court terme et leurs horizons de placement sont généralement assez courts. Par exemple, à l'échelle mondiale, les investissements directs consacrés aux infrastructures représentent moins de 1 % des avoirs des fonds

⁷ Voir <http://www.reuters.com/article/2014/03/14/emerging-investment-idUSL6N0MB18O20140314>.

⁸ Voir *The Global Competitiveness Report 2012-2013* (Forum économique mondial, 2012).

⁹ Voir « Challenges in raising private sector resources for financing sustainable development » (Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015; 2013), à consulter à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2106UNTT%20Chapter%20III.pdf>.

de pension et ceux consacrés aux infrastructures non polluantes bien moins encore. L'insuffisance des investissements tient à plusieurs facteurs, notamment à l'incertitude qui entoure la réglementation et aux lacunes des cadres juridiques et de la gouvernance au niveau des pays. Néanmoins, il est intéressant de constater que les investissements consacrés à ces secteurs sont insuffisants – fût-ce à des degrés différents – aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, où les politiques et les réglementations sont très différentes. À cet égard, il faudrait peut-être que les décideurs envisagent d'examiner les incidences du cadre réglementaire, notamment des solutions de rechange possibles, telles que l'évaluation des investissements à long terme au prix du marché, et d'autres mesures. En même temps, des mesures qui viendraient de la base – des professionnels du secteur, des retraités et de la société civile – pourraient également encourager les investisseurs à veiller à ce que leurs mécanismes d'évaluation des résultats et de rémunération soient compatibles avec un financement durable.

48. Le montant des transferts de fonds, qui a augmenté ces 10 dernières années, a dépassé 400 milliards de dollars en 2013. Ces transferts sont des virements destinés aux ménages de pays en développement. Ils pourraient avoir d'importantes répercussions macroéconomiques du fait de leur effet multiplicateur dans les pays où ils constituent une part non négligeable des apports de capitaux et contribuer aussi à réduire la pauvreté. Toutefois, à ce jour, les données disponibles semblent indiquer que ces flux de capitaux privés vont généralement à la consommation et non à des activités de développement. Le Consensus de Monterrey a souligné qu'il importait de réduire le coût des envois de fonds des travailleurs migrants dans leur pays et d'étudier les moyens d'encourager le placement de ces avoirs dans des activités de développement. Des mesures ont récemment été prises pour remédier à ce problème, en particulier en réduisant le coût des transferts, notamment au sein du G20, mais il faut faire davantage.

49. Le secteur public devra jouer un rôle important en mettant en œuvre des mesures d'incitation qui encouragent le secteur privé à investir à long terme, notamment dans les infrastructures, dans des activités relevant de l'économie verte, ainsi que dans les pays à revenu faible et les pays les moins avancés. C'est ce qu'a reconnu le Consensus de Monterrey, qui a souligné la nécessité d'appuyer les nouveaux mécanismes de financement de la dette et de la prise de participation mis en place par les secteurs public et privé dans les pays en développement et en transition surtout pour les petits entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises et l'aménagement d'infrastructures. Depuis la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, ces mécanismes se sont perfectionnés et on a appris à mieux en comprendre les lacunes, les risques et les avantages. On voit de plus en plus dans les partenariats entre secteur public et secteur privé, les prises de participations, les garanties et les assurances des mécanismes qui permettent d'utiliser des ressources publiques pour mobiliser des fonds privés en partageant les risques entre secteurs public et privé. Cependant, il est important que ces mécanismes tirent les leçons des réussites et des échecs passés. En particulier, il est essentiel que les risques soient partagés de façon « équitable » et que les contribuables soient correctement indemnisés des risques qu'ils courent et puissent profiter, le cas échéant, du potentiel de hausse. Une meilleure appréhension de ces mécanismes, fondée sur la connaissance des risques encourus et des mesures d'incitation sur lesquels ils reposent, devrait permettre de disposer d'une base pour définir la nouvelle stratégie de financement.

50. Dans l'ensemble, les politiques visant à faciliter les investissements devraient suivre une approche pluridimensionnelle, notamment : a) réduire les risques en mettant en place des conditions propices; b) opérer un partage équitable pour exercer un effet de levier sur les ressources privées au moyen de fonds publics; c) tenir compte des mesures d'incitation destinées aux investisseurs à court terme; d) équilibrer la réglementation pour assurer la stabilité du secteur financier ainsi que l'accès au crédit et aux services financiers.

Coopération financière et technique internationale au service du développement

51. Après une importante diminution de l'aide publique au développement (APD) tout au long des années 90, le Sommet du millénaire des Nations Unies tenu en 2000 et la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002 ont ébranlé l'apathie des bailleurs de fonds et relancé l'APD. Le montant de l'APD de tous les bailleurs de fonds du Comité d'aide au développement de l'OCDE a grimpé de 84 milliards de dollars en 2000 pour atteindre 137 milliards de dollars en 2010.

52. L'accent que les objectifs du Millénaire pour le développement ont mis sur le développement social a entraîné une forte hausse de l'aide dans les secteurs sociaux, en particulier dans le secteur de la santé. En outre, à mesure que les inquiétudes que suscitent la dégradation de l'environnement et les changements climatiques se sont aggravées, le montant de l'aide consacrée à la préservation de l'environnement a fortement augmenté. Celle-ci représente maintenant un quart du montant total de l'aide bilatérale¹⁰.

53. Toutefois, depuis 2010, le montant de l'APD a reculé pendant deux années d'affilée, diminuant de 6 % au total en termes réels, en raison des pressions fiscales exercées dans les pays donateurs à la suite de la crise financière. Elle est aussi inférieure aux montants convenus au niveau international, seuls quelques pays donateurs consacrant effectivement 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, conformément à l'objectif fixé par l'ONU. Malgré leur forte dépendance vis-à-vis des apports du secteur public, les pays les moins avancés ont été particulièrement touchés par le déclin global de l'APD, puisque leur part du montant total de l'aide est passé de 33 % en 2011 à 32 % en 2012¹¹.

54. Dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra de 2008 et le Partenariat de Busan de 2011 pour une coopération efficace au service du développement, la communauté internationale ne s'est pas seulement engagée à accroître le volume des flux d'aide, mais aussi à en améliorer l'efficacité, en se fondant sur les principes du contrôle par les pays bénéficiaires, de l'alignement de l'appui des donateurs sur les stratégies nationales de développement, de l'harmonisation des accords et procédures des donateurs, de l'octroi d'une place centrale aux résultats, de la responsabilité mutuelle, de la

¹⁰ Voir *Coopération pour le développement 2012 : Comment intégrer durabilité et développement* (OCDE).

¹¹ Voir <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/statistiquesurlesapportsderessourcesauxpaysendeveloppement.htm>.

prévisibilité et de la transparence. Des progrès ont été accomplis dans tous ces domaines, mais ils ont été lents¹².

55. Le Consensus de Monterrey a également préconisé la recherche de sources novatrices de financement. Un certain nombre de ces mécanismes ont été mis en œuvre au cours des 10 dernières années, même si leur contribution totale demeure limitée¹³. Plusieurs propositions formulées sont réalisables sur le plan technique et permettraient de dégager des recettes beaucoup plus importantes. Tel est notamment le cas des taxes internationales comme les taxes sur les transactions financières et sur les opérations de change ou de la taxe carbone. Ces mécanismes seraient particulièrement bien placés pour mobiliser des fonds publics internationaux en faveur des biens publics mondiaux, qui viendraient s'ajouter aux formes classiques d'APD. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui complètent les formes classiques d'aide au développement, ont également beaucoup augmenté.

Commerce international et dette extérieure

56. Après l'impasse des négociations commerciales multilatérales, la dernière Conférence ministérielle de l'OMC a adopté le train de mesures de Bali en décembre 2013. L'Accord sur la Facilitation des Échanges est le premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'OMC. Il vise à simplifier et moderniser les procédures douanières et à en améliorer la transparence, de façon à réduire les coûts d'échange. Il offre aux pays en développement et aux pays développés un large éventail d'éléments de flexibilité dans son application. Le train de mesures de Bali prévoit également des réformes qui ouvriraient aux prestataires de services des PMA de nouveaux débouchés à l'exportation sur les marchés des pays développés; des améliorations des régimes préférentiels qui exonéreraient les exportations des PMA des droits de douane et des quotas; et une simplification des règles d'origine connexes applicables aux PMA, qui élargirait leurs débouchés. Il faudra d'autres négociations pour faire progresser les échanges multilatéraux sur les questions essentielles concernant l'agriculture, les biens d'équipement et les services. En outre, les accords commerciaux régionaux – on en compte déjà 379 en vigueur – continuent à se multiplier. D'aucuns s'inquiètent des effets qu'ils pourraient avoir sur les pays en développement qui n'y sont pas parties, notamment en les marginalisant ou en portant atteinte à leur compétitivité.

57. Des progrès sensibles ont été accomplis dans le cadre de programmes d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres, notamment de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Au 3 avril 2013, sur 39 pays pauvres très endettés, 35 avaient augmenté le montant des dépenses qu'ils consacraient à la réduction de la pauvreté, tandis que les paiements qu'ils effectuaient au titre du service de la dette diminuaient. Toutefois, l'endettement de certains pays en développement et pays développés, ainsi que de certains petits États insulaires en développement dont les risques de surendettement sont élevés, demeure critique. Comme d'autres facteurs pourraient venir perturber la dette, la communauté internationale devrait s'employer

¹² Voir *Efficacité de l'aide 2005-2010: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris* (OCDE, 2011).

¹³ Voir *La situation économique et sociale dans le monde à la recherche de nouveaux modes de financement du développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1).

résolument à élaborer un cadre pour restructurer la dette souveraine à temps et en bon ordre.

Problèmes d'ordre structurel

58. La communauté internationale a continué de s'employer à améliorer le fonctionnement, la stabilité et la résilience du système monétaire et financier international. Il faut faire davantage dans les domaines clefs que constituent notamment la coordination des politiques macroéconomiques, la réglementation financière, la surveillance multilatérale, la dette souveraine et le filet international de sécurité financière. Ainsi, depuis la crise, la structure réglementaire du système financier international a subi des réformes majeures avec le dispositif de Bâle III et en application des recommandations du Conseil de normalisation de la comptabilité financière, ce qui a eu d'importantes répercussions sur la stabilité du marché financier mondial et sur l'accès au crédit, qui sont indispensables à un développement durable. Une plus large représentation des pays en développement dans le processus de réforme de la réglementation en amplifierait toutefois le bénéfice. De même, d'importantes mesures ont été mises en œuvre pour réformer la gouvernance des institutions multilatérales, mais il faut faire davantage pour que ces pays puissent être suffisamment représentés et se faire entendre.

Financement de l'action climatique

59. Le financement de l'action climatique constitue une composante essentielle du développement durable. Toutefois, il a pour une grande partie évolué selon une autre voie que les formes classiques de financement du développement. Pour pallier le manque actuel de financement de l'action climatique, la communauté internationale s'est engagée à lui consacrer chaque année 100 milliards de dollars d'ici à 2020. Il y a seulement 10 ans, le financement de l'action climatique étaient géré par quelques grands fonds associés au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais depuis, les sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales se sont multipliées. En outre, plusieurs fonds publics internationaux ont également été créés pour financer la préservation de la diversité biologique.

60. Toutefois, malgré leur prolifération, les fonds et mécanismes sont presque tous dotés de capitaux insuffisants. En même temps, cette fragmentation du paysage financier du développement durable a pour effet pervers d'en avoir considérablement accru la complexité, au point qu'il est de plus en plus difficile de s'y repérer, voire même que la communauté internationale en exploite les éventuelles synergies. En dernière analyse, le moyen le plus efficace de réduire cette fragmentation et cette complexité croissantes consiste à doter les fonds existants de capitaux suffisants.

61. En même temps, les IED, les investissements intérieurs et les financements mixtes consacrés à des projets en rapport avec les changements climatiques ont enregistré une nette augmentation dans les pays en développement. Ces nouvelles sources de financement pourraient avoir capté près de la moitié des flux de capitaux consacrés à l'action climatique au cours des deux dernières années. En attendant, les pays doivent mettre en place des conditions propices à la participation du secteur privé, notamment un cadre réglementaire solide et prévisible, ainsi que des politiques de l'environnement, en particulier des normes et des mesures de soutien à la fixation des prix du carbone. C'est en adoptant des solutions intégrées de ce type

au niveau des pays qu'on pourra tirer parti au mieux des fonds publics et multilatéraux consacrés à l'action climatique.

Questions éventuelles à débattre

- 1. Si les investisseurs privés qui poursuivent un but lucratif peuvent répondre à nombre des besoins d'investissement du développement durable, certaines activités sont mieux prises en charge par les pouvoirs publics, souvent dans le cadre d'une coopération officielle. Quelles leçons peuvent être tirées des données d'expérience et des débats internationaux pour améliorer l'efficacité de la coopération et renforcer la confiance en l'efficacité de flux financiers accrus au titre de la coopération?**
- 2. Quels types de politiques contribueraient à encourager le secteur privé à augmenter le montant des fonds qu'il consacre au développement durable? Comment les ressources publiques peuvent-elles produire un effet de levier plus efficace sur les placements du secteur privé en faveur du développement durable? Quelles leçons peut-on tirer des expériences passées et quels mécanismes seraient les plus efficaces dans différentes circonstances?**
- 3. La responsabilité sociale des entreprises suscite un fort intérêt. Cela suffira-t-il à mobiliser les fonds nécessaires, ou faut-il aussi mettre en œuvre des stratégies réglementaires et d'autres méthodes d'action?**
- 4. Quelles sont les incidences d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 qui donne la priorité à l'éradication de la pauvreté et au développement durable sur le lien existant entre les formes classiques de coopération pour le développement et le financement de l'action climatique?**

III. Le partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Origines du partenariat mondial pour le développement et du financement du développement

62. La notion de partenariat mondial pour le développement durable en tant qu'ensemble d'engagements visant à promouvoir le développement existe depuis longtemps à l'Organisation des Nations Unies, notamment depuis le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, mais elle est bien plus ancienne encore. Alors que la communauté internationale s'apprête à formuler le programme de développement pour l'après-2015, qui doit s'appuyer sur un renforcement du partenariat mondial pour le développement durable, on peut tirer d'importants enseignements des expériences passées, en particulier de l'émergence du partenariat mondial entre les États Membres de l'ONU au niveau intergouvernemental, de son rôle en tant qu'instrument de réalisation des objectifs de développement et de ses liens avec des stratégies plus vastes servant de moyens d'exécution, notamment avec le processus d'examen du financement du développement.

63. La volonté de promouvoir le développement au moyen d'un partenariat mondial a abouti à la conclusion d'une longue série de déclarations internationales et d'accords intergouvernementaux, dont l'origine remonte au rapport que la Commission d'étude du développement international a établi en 1969 et dans laquelle celle-ci soulignait la nécessité d'obtenir des engagements aussi bien des pays développés que des pays en développement. Dans les années 80 et 90, l'Assemblée générale a encouragé la création de partenariats pour le développement en adoptant la Stratégie internationale du développement pour les troisième et quatrième décennies¹⁴.

64. La notion de partenariat mondial a pris de l'importance dans le cadre de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000. Le Secrétaire général a ensuite conduit des consultations à l'échelle du système des Nations Unies auprès d'un large éventail d'acteurs institutionnels et proposé un plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. L'annexe de la Déclaration comporte une liste d'objectifs et de cibles, désignés ensuite par l'appellation d'objectifs du Millénaire pour le développement. Si les objectifs 1 à 7 étaient des objectifs concrets, l'objectif 8 portait sur leurs moyens de réalisation et engageait la communauté internationale à mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

65. Le partenariat mondial pour le développement proclamé dans l'objectif 8 porte sur les éléments de base essentiels à l'amélioration du système de coopération internationale pour le développement dans cinq domaines : a) l'aide publique au développement; b) l'accès au marché (les échanges commerciaux); c) la viabilité de la dette extérieure; d) l'accès à des médicaments essentiels abordables; e) les nouvelles technologies, notamment en matière d'information et de communications. En outre, il a souligné les besoins particuliers des PMA, des pays les moins avancés sans littoral et des petits États insulaires en développement.

66. L'objectif 8 a joué un rôle essentiel dans le cadre défini par les objectifs du Millénaire, car il a reconnu l'importance de l'existence d'un environnement économique extérieur porteur. Toutefois, il n'a été associé à aucune cible spécifique pour financer d'une façon plus large la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement. Compte tenu de la complexité du système financier international, il serait en effet difficile de circonscrire à un objectif la vaste panoplie de mesures nécessaires à la mise en place d'un système financier international stable à même de financer le développement.

67. Dans ce contexte, les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002, qui avaient débuté trois ans auparavant, ont offert à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de définir en détail un financement large du cadre de développement, en tenant compte de toutes les sources de financement du développement, et de procéder à un examen systématique de l'architecture financière internationale, de la stabilité financière et d'autres questions d'ordre structurel qui constituent des éléments essentiels du partenariat mondial pour le développement.

¹⁴ Voir *Le partenariat mondial pour le développement : les défis à relever*, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2013. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.13.I.5.

68. Le Consensus de Monterrey énonce une série d'engagements pris par les pays développés et les pays en développement, notamment sur le plan financier, ainsi que par les pouvoirs publics, aux niveaux national et international. Les préparatifs et la Conférence elle-même ont été le fruit d'un large partenariat mondial associant toutes les parties, comme en témoigne la collaboration étroite des grands acteurs institutionnels, tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'OMC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la société civile et des milieux d'affaires.

69. Le dispositif de financement du développement, inscrit dans le Consensus de Monterrey de 2002 comme dans la Déclaration de Doha de 2008, énonçait de façon globale les moyens de mettre en place un système efficace de coopération internationale en faveur du développement. Comme l'objectif 8, il privilégiait trois axes, à savoir l'aide publique au développement, l'accès aux marchés et la viabilité de la dette, mais évoquait aussi la mobilisation des ressources nationales, les flux de capitaux privés et les questions d'ordre structurel.

70. Depuis qu'il a été défini, le partenariat mondial a incité toutes les parties prenantes à se mobiliser et il a donné un nouvel élan à leur action dans un large éventail de domaines. D'importants progrès ont ainsi pu être accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces progrès ont toutefois été irréguliers et des questions sont restées en suspens. En outre, de nouvelles difficultés sont apparues et d'autres se sont aggravées.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement

71. Comme évoqué plus haut, après les importantes augmentations de l'APD observées pendant les 10 premières années de ce nouveau millénaire, la réalisation de l'objectif fixé par l'ONU en vue d'allouer 0,7 % du revenu national brut à l'aide au développement a piétiné ces dernières années. Dans le domaine du commerce, une part croissante des exportations en provenance des PMA entre sur les marchés des pays développés dans le cadre de régimes préférentiels. Toutefois, le système commercial mondial demeure complexe et fragmenté. L'Initiative Aide pour le commerce pourrait jouer un rôle important pour remédier aux contraintes liées à l'offre auxquelles doivent faire face les pays en développement, en particulier les PMA. Les initiatives en faveur des pays pauvres très endettés et d'allègement de la dette multilatérale ont permis d'atténuer le surendettement de nombreux pays à faible revenu, en libérant des ressources pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, ces initiatives internationales portaient sur des cas spécifiques d'allègement de la dette, et non sur la mise en place d'un cadre permettant de régler la question du surendettement. Le partenariat mondial devrait favoriser un dialogue sur la viabilité de la dette et sur la manière de remédier, avec efficacité, en temps voulu, équitablement et à moindres frais, au défaut de paiement des dettes souveraines et au surendettement.

72. Malgré les nettes améliorations observées, il faut encore élargir l'accès à des médicaments essentiels abordables pour accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Il conviendrait, dans le cadre de l'action entreprise à l'échelle mondiale dans ce domaine, de recourir plus largement aux dispositions relatives au commerce

énoncées dans les réglementations de l'OMC sur les droits en matière de propriété intellectuelle, et de mieux utiliser les mécanismes novateurs destinés à réduire les coûts et à accroître l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu moyen.

73. Il demeure nécessaire d'intensifier les efforts pour rendre Internet plus largement accessible et financièrement abordable. Le transfert de technologies est nécessaire, de même que l'accès aux technologies vertes et aux technologies facilitant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'atténuation des risques de catastrophe et l'adaptation à ceux-ci. Dans ce contexte, il faudrait tout particulièrement s'employer à renforcer les capacités internes et les systèmes nationaux innovants des pays en développement.

74. Un nouveau partenariat pour le développement durable devra non seulement favoriser la réalisation de progrès supplémentaires dans ces domaines critiques, en cherchant à régler les questions laissées en suspens par les objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi tenir compte des défis et des enjeux nouveaux – conséquences de la crise financière, coût supplémentaire de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène, et dégâts écologiques – ainsi que des changements intervenus dans le paysage international du développement.

Vers un nouveau partenariat mondial pour le développement durable

75. Le programme de développement pour l'après-2015 devra s'appuyer sur un partenariat redynamisé et plus fort en faveur du développement durable, reposant sur les valeurs de l'équité, de la solidarité et du respect des droits de l'homme, qui fasse fond sur les atouts du système en place tout en tirant parti des leçons apprises, voire en les dépassant, le cas échéant, pour surmonter les nouvelles difficultés rencontrées.

76. Compte tenu des défis majeurs auxquels la planète doit faire face aujourd'hui, ce partenariat mondial pour le développement durable devra mobiliser tous les acteurs concernés, en donnant un nouvel élan à leur action aux niveaux local, national et international. Seuls des efforts conjoints, qui tirent parti des atouts de tous les acteurs, notamment de la société civile, du secteur privé, des administrations locales et des parlements nationaux, permettront de réaliser l'idéal commun inscrit dans un programme de développement durable.

77. Le nouveau partenariat mondial sera approuvé par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'articulera donc autour de la définition d'un ensemble de mesures que les États Membres s'engageront à appliquer. Le succès de sa mise en œuvre dépend toutefois de l'implication de toutes les parties prenantes concernées.

78. Compte tenu de l'émergence de nouveaux problèmes et de l'aggravation des difficultés antérieures, il faudra que les mesures sur lesquelles portent les engagements soient plus ambitieuses que celles prévues par l'objectif 8 et qu'elles intègrent les trois dimensions du développement durable. Pour être efficace, le partenariat mondial nécessitera un mécanisme de suivi et de responsabilisation plus fort, robuste et sans exclusive pour contrôler les progrès accomplis dans la réalisation des engagements contractés.

79. En même temps, le partenariat mondial pour le développement durable doit ménager la place nécessaire et offrir une certaine souplesse pour pouvoir accueillir un éventail d'acteurs beaucoup plus large. Pour réaliser des objectifs liés au développement durable, des multipartenariats d'exécution peuvent se concerter avec toutes les parties prenantes concernées et les réunir autour d'une table pour poursuivre une fin ou un objectif spécifique, de façon à tirer parti de leurs avantages comparatifs et de leurs atouts respectifs.

80. Ces partenariats, qui existent depuis des années, ont joué un rôle de plus en plus décisif dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont réuni d'importantes ressources, mobilisé des compétences et des connaissances techniques, permis la réalisation de gains d'efficacité dans l'exécution des activités, enclenché une dynamique sur le terrain et contribué à dégager un consensus autour de questions controversées. Des initiatives, telles que Toutes les femmes, tous les enfants, L'éducation avant tout, Énergie durable pour tous et Défi Faim zéro, ont aussi montré que des multipartenariats pouvaient susciter des engagements politiques et financiers et stimuler l'innovation. C'est pour cela que ces partenariats peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en venant compléter les engagements convenus au niveau intergouvernemental.

81. Les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé, sont parfois trop isolés et dispersés pour contracter des engagements complets et contraignants susceptibles d'être contrôlés dans une instance intergouvernementale, mais leurs contributions sont toutefois indispensables à l'instauration d'un développement durable. Le partenariat mondial pour le développement durable reposera donc sur une reconduction des engagements des acteurs publics et mettra sur la souplesse pour collaborer avec tous les protagonistes en tirant parti de leurs atouts respectifs. À cette fin, il devra s'inscrire dans un cadre de financement du développement durable qui soit large et complet.

82. Ce cadre comportera des engagements renouvelés et plus forts, tout en orientant l'action de toutes les parties prenantes concernées pour contribuer au développement durable. Le paysage du financement et du développement se caractérisant de plus en plus par la multiplicité et la dispersion des acteurs et par une grande complexité, sa contribution la plus importante pourrait consister à mettre en place des mesures d'incitation adéquates pour ce large éventail d'acteurs afin de faciliter le financement du développement durable et les placements en ce sens.

83. Un cadre de financement large du développement durable porterait également sur toutes les dimensions du développement durable, de façon intégrée. Il s'appliquerait à l'ensemble du programme de développement durable et engloberait, sans s'y limiter, les différents objectifs de développement durable que la communauté internationale devrait adopter en septembre 2015.

84. Pour le faire de façon efficace, il tirerait parti de toutes les sources de financement, notamment publiques et privées, nationales et internationales, en jouant sur leur complémentarité, et il définirait l'action des pouvoirs publics aux niveaux local, national et international. Enfin, il évoquerait les questions d'ordre structurel, notamment la stabilité du système financier international, et la nécessité d'associer tous les acteurs concernés à la prise de décisions et au dialogue au niveau mondial.

85. En décembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 68/204, de tenir une troisième conférence internationale sur le financement du développement, chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, de redynamiser et de renforcer le suivi du financement du développement, de recenser les obstacles et contraintes rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans ces instruments, ainsi que les mesures et initiatives propres à les surmonter, et de se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, notamment dans le contexte des activités récemment entreprises au niveau multilatéral en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement, compte tenu de l'évolution actuelle du climat dans ce domaine, de l'interdépendance de toutes les sources de financement du développement, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable ainsi que de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

86. Les préparatifs de la conférence tiendront compte des travaux et conclusions d'autres mécanismes et manifestations, notamment de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la CNUCED, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

Questions éventuelles à débattre

1. Quels enseignements ont été tirés du partenariat mondial actuel? Quels sont les défis les plus urgents et les problèmes nouveaux auxquels un partenariat mondial renouvelé pour le développement devrait s'attaquer? Que faudrait-il pour mettre en place ce partenariat renouvelé et renforcé?

2. Comment intégrer au mieux le partenariat renouvelé pour le développement dans le programme de développement pour l'après-2015? Faut-il en faire un objectif distinct ou l'associer à la poursuite d'objectifs et cibles spécifiques? Quels rapports devrait-il avoir avec la troisième conférence internationale sur le financement du développement et quelles relations devrait-il entretenir avec un cadre de financement plus large du développement durable?

3. Comment tirer le plus efficacement parti des multipartenariats pour contribuer au développement durable dans le cadre du programme de développement de l'après-2015? Comment les intégrer au partenariat mondial pour le développement?

4. Quel devrait être le rôle du Conseil économique et social dans la promotion d'un partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'élaboration du programme de développement de l'après-2015?